



La feuille de Buis



Edition Printemps - Eté 2008

Espace de communication entre les habitants et la Mairie de La Boissière

Editorial

Fier d'être Maire de La Boissière !

Oui, c'est mon sentiment aujourd'hui, et je tiens à le partager avec vous, citoyennes,

citoyens et conseillers municipaux qui m'avez élu à cette responsabilité.

La confiance, qui est le fondement d'une élection démocratique réveille, en ceux qui en bénéficie, une extraordinaire conscience du devoir à accomplir.

Depuis le quinze mars dernier, je suis devenu très sensible au destin de notre commune et de celles et ceux qui y vivent à plein temps ou à l'occasion des week-ends et des vacances et je suis déterminé à réaliser l'objectif que nous nous sommes fixé dans notre projet municipal : **Vivre heureux à La Boissière.**

Je souhaite que l'intérêt général que nous défendons avec ardeur chaque jour devienne l'intérêt particulier de chacune et de chacun d'entre vous pour que notre beau village devienne un modèle d'excellence aux yeux de tous.

Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, notre secrétaire de mairie, notre employé municipal, les consultants, les habitants qui font partie des commissions de La Boissière, les associations, les conjointes et conjoints de tous ces acteurs du succès et avec les conseils techniques des membres de l'ancienne municipalité, toutes et tous travaillent avec intégrité et enthousiasme à la réalisation des actions prévues. Ils sont à la disposition de tous les habitants de notre village pour échanger, dialoguer et construire avec vous un environnement paisible et solidaire qui n'a de sens que si ce travail est partagé.

.../...

Sommaire :

Editorial	1-2
Infos – Etat Civil	2
Réalisations et 1 ^{er} Bilan	3
Les habitants s'expriment – Vie Culturelle	4-5
Budget Communal	6-7
Vie Associative	8-9
Arrêtés	9
Prévisions	10
Conseil Municipal – Carte Communale	11-12

**"VIVRE HEUREUX
A LA BOISSIERE"**



« La feuille de Buis »

Bulletin municipal de la commune de La Boissière
Editeur : Mairie, 1 rue de l'Hermitage, 27220 La Boissière
Tél / fax : 02 32 36 01 17
Site web : www.laboissiere.org

Comité de rédaction :

Claudie ASMONTI, Jean CLERISSE, Nathalie CORNU, Jean Pierre DUCLOS, Gérard FRESLON, Jeannine GARROUSTE, François MARIN- RICCI, Frédéric MENSE, Sophie MIGNOT, André MORLOCK, Michel PATEZ, Christel PATEZ, Pierre POUPEL, Monique PACOTTE

.../...

Nous sommes une commune de deux cent soixante et un habitants parmi les cinq cent quarante cinq mille habitants de l'Eure répartis sur les six cent soixante quinze communes du département.

Notre taille nous offre une opportunité extraordinaire. Celle de tous nous connaître et de partager de bons moments ensemble mais aussi d'être liés par la responsabilité collective en formant un corps réduit qui bénéficie de droits, mais aussi qui doit assumer des devoirs à l'égard de notre commune.

Nous devons avoir une vision élargie de notre responsabilité en intégrant à notre réflexion la réalité des communes limitrophes, du canton de Saint André de l'Eure, de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, du département, de la France et de l'Europe.

Nous devons intégrer à notre analyse les procédures, les lois et l'actualité nationale et internationale avant de prendre une décision, de la mettre en action et de mesurer son impact.

Au quotidien, dans notre communauté, pour nous aider dans notre tâche, je souhaite que beaucoup d'entre vous deviennent des forces de proposition, que chaque satisfaction soit exprimée et que chaque critique, chaque mécontentement soit suivis d'une recommandation concrète et réaliste.

J'aspire, avec mon équipe à ce que chacune et chacun reconnaissent dans l'autre, son voisin, une source d'enrichissement par la différence et pas une source de conflit.

C'est dans ce contexte que nous nous engageons à vous aider pour

Vivre heureux à la Boissière.

Le Maire
François-MARIN-RICCI

NOTA : La feuille de Buis est également disponible sur le blog : www.laboissiere.org

INFOS

MAIRIE de LA BOISSIERE :

1 route de L'Hermitage 27220 LA BOISSIERE
Tel - Fax: 02 32 36 01 17

Email : mairie-laboissiere@wanadoo.fr

Blog : www.laboissiere.org

Maire : François MARIN-RICCI
Maires Adjoints : Claudie ASMONTI ;
Gérard FRESLON et Michel PATEZ
Secrétaire de Mairie : Sylvie MERCADER

Horaires d'ouverture au Public

- les lundis de 15h30 à 18h

- les samedis, **jours pairs, de 10 h à 12 h**

Si ces horaires vous posent un problème, vous pourrez toujours prendre rendez-vous à un autre moment.

Pour des questions urgentes du ressort de la commune, contactez directement, le Maire ou l'un des Adjoints présents.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le Maire, ses adjoints ou les conseillers municipaux.

CAPE :

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

La mare à Jouy, 27120 DOUAINS

à votre écoute François MARIN-RICCI

Délégué : Michel PATEZ

SERVICE AIDE A DOMICILE

ADMR 02 32 39 80 80

ADEF 27 02 32 28 53 33

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17 ou 02 32 36 00 17

Médecin de garde 02 32 33 32 32

Pharmacie de garde s'adresser à la gendarmerie

EDF Dépannage 08 10 33 30 27

SOS Centre anti-poison Rouen 02 35 88 44 00

ETAT CIVIL

Naissances :

Louna et Titouan DESERT le 12 Février

DECES :

Raymond BOBIN le 8 Avril

Réalisations et 1er Bilan

GIROUETTE DE L'EGLISE

Suite aux intempéries notre girouette



s'est retrouvée dans une situation très dangereuse pour notre sécurité, il a donc fallu la déposer et lui refaire une remise en état ;

maintenant nous pouvons donc admirer cette remise sur « pattes » du coq de l'église.



Fleurissement

Fleurissement aux entrées de la commune sur la RD67 et à l'entrée des Essarts face à la mare route de la Forêt, des parterres plantés d'arbustes et de fleurs, se modifiant au fil des saisons.



Pose de jardinières avec géraniums sur les appuis de fenêtres de la Mairie.



Marianne

Notre Marianne Nationale située dans la salle du conseil s'est vue dotée d'un piédestal afin de la mettre en valeur.



Buffet Campagnard du 3 Mai 2008

LA BOISSIERE

Un repas communal réussi



La plupart des habitants du village étaient présents.

« Être en harmonie pour vivre heureux à La Boissière », c'est le vœu de François Marin-Ricci, nouveau maire du village, qui a convié les habitants samedi midi à participer à un repas convivial. « Ils'agit de s'approcher et de communiquer avec mes administrés, au-delà de ce que la fonction oblige à faire », a expliqué le maire.

Avant de passer à table, François Marin-Ricci a pris le temps de

présenter ses adjoints et les membres du conseil municipal, et d'indiquer aux villageois quelles étaient leurs responsabilités : « Concrètement, nous voulons une commune propre, bien éclairée, fleurie et sécurisée, où chacun puisse vivre en paix sans être isolé » a notamment indiqué le maire, qui a donné rendez-vous aux habitants pour le grand bal du 13 juillet.

Article paru dans « La Dépêche » du 15 Mai 2008



LES HABITANTS S'EXPRIMENT

Origine du nom de la commune : La Boissière.

Le nom de la commune vient certainement de la position du village en bordure de la vieille forêt de Merrey et aux buis qui y poussaient. (buxus en latin).



On trouve le nom de Buxeria sur le registre datant de Philippe-Auguste et ceux de Boisaria, Boiseia, Boiseria dans le nécrologe de Lyre. Les abbés de Lyre étaient, en effet, les présentateurs de la cure de la Boissière.

C'est pourquoi les habitants de la Boissière sont les buxériens et buxériennes.

Histoire de La Boissière.

Au temps de la féodalité, La Boissière était un fief qui dépendait des barons de Bretagnolles. On ne connaît que deux noms des anciens seigneurs : celui d'Albin de La Boissière figurant dans le coutumier des forêts de Normandie à l'occasion d'une enquête sur les droits des habitants de La Boissière dans la forêt de Merrey, au début du XV^{ème} siècle et celui de Guillaume de La Boissière, chevalier, que les religieux de Lyre ont inscrit, avec celui de sa femme, dans leur nécrologe sous la date du 17 décembre.

En 1249, la baronnie de Bretagnolles donc La Boissière fut acquise par Blanche de Castille elle en fit don à l'Abbaye de Montbuisson ce qui fut approuvé par son fils Saint Louis .



Au XVI^{ème} siècle, la seigneurie de La Boissière appartenait à la famille Le Cornu, originaire vraisemblablement de Chavigny. (Il devrait exister dans l'église de Chavigny-Bailleul, un tableau donné en 1539 par Le Cornu portant les armes de cette noble famille.)

Pierre Le Cornu, chevalier, seigneur de La Boissière, fut reconnu en 1539 noble d'extraction lors de la recherche de la noblesse confiée aux soins de M. de Marle.

Il avait épousé, cette même année, Françoise de Bonnenfant, dont il eut Gilles Le Cornu, chevalier, seigneur de La Boissière, marié le 28 janvier 1557 avec Marie de la Haye.

Pierre POUPEL

A suivre...

En ce temps là.

Je suis la doyenne du Conseil Municipal. J'ai certes l'impression de pouvoir vous narrer quelques souvenirs des années 1960-1975.

Mon mari est arrivé à La Boissière en 1960 et moi en 1962.

En ce temps-là, pas de ramassage des déchets, les éboueurs ne sont passés que vers 1970-73.

Le facteur faisait sa tournée en vélomoteur ; pour le téléphone pas de clavier à chiffres mais un clavier aveugle avec manivelle manuelle à actionner trois ou quatre fois pour obtenir « la demoiselle des PTT ». La parodie du 22 à Asnières en est l'illustration exacte.

En ce temps-là, la petite école avec plusieurs divisions fonctionnait sans problèmes. Elle ferma un certain nombre d'années plus tard.

Par la volonté de Madame le Maire Thérèse DUPRE elle rouvrit quelques années plus tard toute belle et toute moderne.



En ce temps-là, il y avait plusieurs fermes à La Boissière, celle de Thérèse et Alain DUPRE, Jean et Roland COUPE avec leurs épouses et Angèle SERPIN une maîtresse femme qui conduisait avec autorité et bienveillance son exploitation. Elle était aidée par un ouvrier agricole Armand HUE qui n'avait pas son pareil pour mener la charrette à cheval et, manier la faux (faute d'engins mécaniques)

Jeannine GARROUSTE

A suivre....

S A E P du Plateau de St André de l'Eure

Elections du nouveau Bureau le 19 Avril 2008

Président : Mr HEROUARD Jean-Paul

Vice-présidents : Mr HEBERT Dominique
Mr COLLEU Etienne

LES HABITANTS S'EXPRIMENT

L'action sociale communale

Depuis peu une nouvelle boîte au lettre, agrémentée la place de la Mairie, au nom du CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

Un CCAS existe dans chaque commune. Il est présidé par Le Maire et est composé de membre élus et désignés parmi les habitants. Ceux-ci sont soumis à un devoir de stricte confidentialité. Son budget est distinct de celui de la commune.



Dans les petites communes comme La Boissière, son rôle essentiel est d'apporter un soutien financier remboursable ou non, aux personnes âgées, en difficultés, handicapées ... ou qui ne peuvent pas faire face à une dépense imprévue et indispensable. Il effectue en outre un travail d'accueil et d'écoute des demandes et des besoins sociaux, pour le compte de l'Etat et du Conseil Général. Chaque demande doit être accompagnée de justificatifs sur les revenus et les charges.

Il appartient à chaque habitant de La Boissière de lui faire jouer pleinement son rôle, souvent la misère est cachée, et les plus démunis sont les plus discrets. SOYONS TOUS VIGILANTS. NE LAISSONS AUCUN BUXERIEU AU BORD DU CHEMIN.

Michel PATEZ

... cède donc à Jean-Luc Miraux, dont il était le 1er vice-président dans l'assemblée précédente. Une satisfaction pour ce dernier, qui adoucira peut-être un peu l'amertume de sa défaite à Vernon.

Les 60 délégués de la communauté d'agglomération se sont réunis vendredi soir dans les locaux de la CAPE pour élire leur nouveau président.



Articles parus dans « La Dépêche »

SIEGE

Un siège pour Poniatowski

Le Siege, Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, est désormais présidé par Ladislav Poniatowski, sénateur UMP et maire de Quillebeuf-sur-Seine.

L'élection s'est déroulée à la base aérienne 105, où un hangar avait été spécialement aménagé. Plus de 600 élus du département avaient fait le voyage samedi à Evreux où un déjeuner était prévu.

Contre toute attente, il aura fallu à peine une matinée aux délégués représentant les 675 communes de l'Eure pour boucler la succession d'Alain Pluchet. Ce dernier avait choisi de ne pas se représenter après une quinzaine d'années à la tête de l'organisme chargé de l'organisation des services publics d'électricité et de gaz. Bref, quand il s'agit d'éclairage public, d'enfouissement de lignes c'est l'affaire du



Ladislav Poniatowski entouré de ses trois vice-présidents

les prochaines élections sénatoriales de septembre. Devant une telle marque de confiance, l'élection des vice-présidents s'est ensuite faite à main levée, de même que celle du bureau. Dans sa profession de foi, le sénateur Poniatowski a prôné davantage de démocratie dans le fonctionnement. Lors des réu-

nions cantonales de priorisation des travaux, tous les maires et délégués seront invités. Par ailleurs en pleine ouverture des marchés de l'énergie, il compte demander à EDF d'accompagner les efforts des communes pour l'enfouissement des lignes.

S.B.

VIE CULTURELLE

L' E C O L E

VIE DE L'ECOLE de BOISSET LES PREVENCHES Carnaval des Ecoles

Le Samedi 26 avril a eu lieu le Carnaval de l'école de Boisset les Prévenches organisé par l'équipe enseignante. Les enfants étaient nombreux et richement grimés.

Le cortège a défilé dans les rues du village, en toute sécurité grâce à la gendarmerie mobilisée pour cette occasion ; il a fait une petite halte au pied du château, et s'est terminé dans la cour de l'école, où boissons et pâtisseries offertes par les parents ont été très appréciées.

La prochaine manifestation aura lieu le samedi 21 juin, jour de la Kermesse annuelle.

Inscription à l'Ecole de Boisset les Prévenches 4 rue des Ecoles 27120 Boisset les Prévenches - 02.32.36.34.86

Afin qu'un certificat d'inscription pour votre enfant vous soit délivré, veuillez vous présenter à la Mairie de Boisset les Prévenches avec les documents suivants :

⇒ le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Ensuite, il faut vous présenter à l'école avec votre enfant (si possible), afin que celui-ci soit enregistré par la directrice Madame Christine Canicio, avec les documents suivants :

⇒ le certificat d'inscription, le livret de famille, une pièce d'identité, et le carnet de santé de votre enfant.

Collège Lucie Aubrac - 1 rue Champs - 27730 BUEIL - 02.32.26.64.10

Point d'information jeunesse de Bueil - Pij - 4 bis Grande Rue - 27730 BUEIL - 02.32.26.08.57 - atlej@wanadoo.fr

CAPE Election de Gérard VOLPATTI

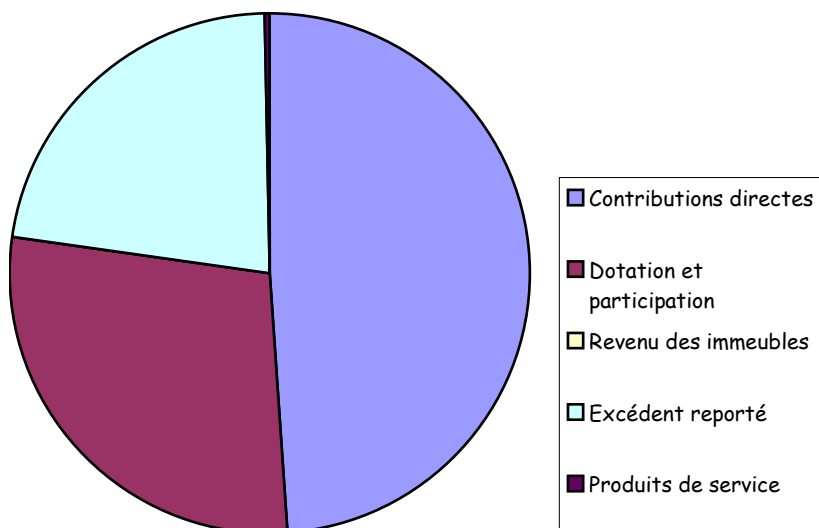
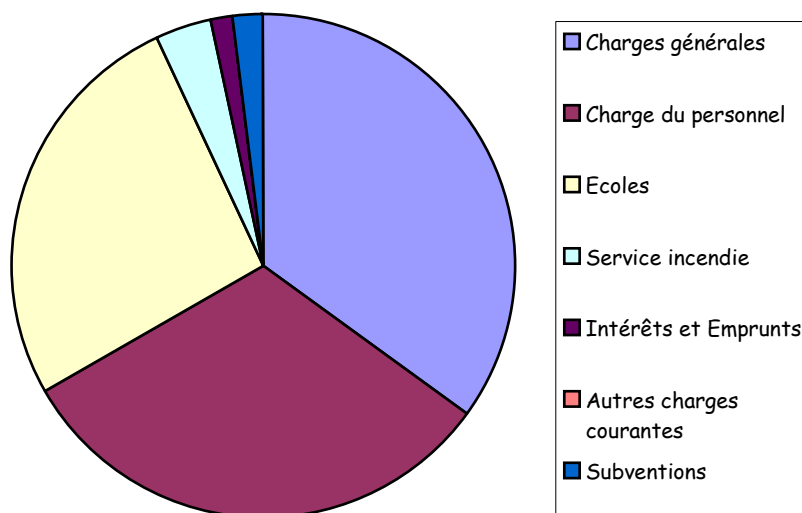
Mairie 1 route de l'Hermitage 27220 LA BOISSIERE Tél / fax : 02 32 36 01 17 Email : mairie-laboissiere@wanadoo.fr

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT 2008

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	42 854 €	Contributions directes	59 772 €
Charge du personnel	38 656 €	Dotation et participation	34 715 €
Ecoles	32 369 €	Revenu des immeubles	
Service incendie	4 450 €	Excédent reporté	27 642 €
Intérêts et Emprunts	1 600 €	Produits de service	250 €
Autres charges courantes	150 €		
Subventions	2 300 €		
TOTAL	122 379 €	TOTAL	122 379 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET COMMUNAL

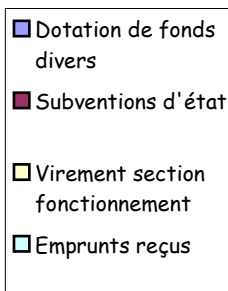
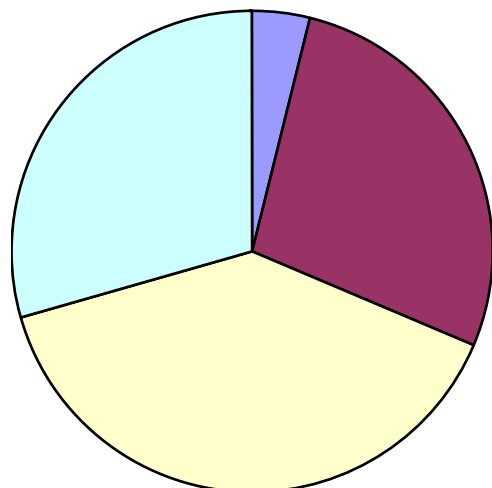
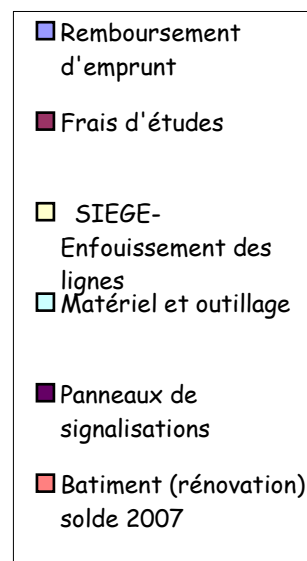
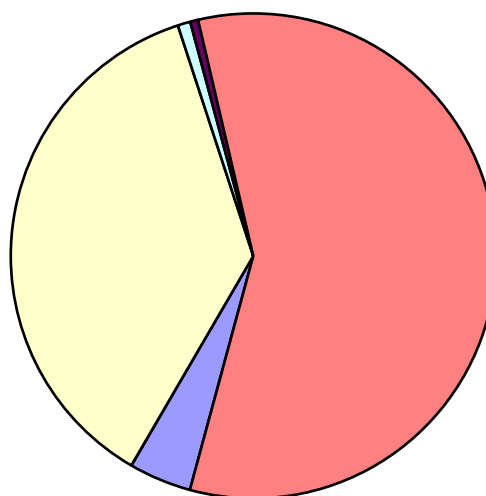
INVESTISSEMENT 2008

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunt	8 050 €	Dotation de fonds divers	7 812 €
Frais d'études		Subventions d'état	54 736 €
SIEGE- Enfouissement des lignes	73 500 €	Virement section fonctionnement	78 247 €
Matériel et outillage	1 500 €	Emprunts reçus	58 500 €
Panneaux de signalisations	1 000 €		
Batiment (rénovation) solde 2007	115 245 €		
TOTAL	199 295 €	TOTAL	199 295 €

* SIEGE : 37 500 €

* Commune : 21 000 € _ Cet emprunt sera à contracter si les travaux envisagés démarrent en 2008 (ce qui semble peu probable)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION BUXERIENNE SAINT-JACQUES

Les membres de l'Association de Sauvegarde de l'église se sont réunis en Assemblée Générale, le 19 avril dernier, en présence de Monsieur le Maire.



même période.

L'Association se fixe pour objectifs, pour les deux ans qui viennent :

- L'organisation de conférences et de concerts ;
- Des soirées culturelles ou une personne reconnue dans son domaine interviendrait ;
- L'intégration de la visite de l'église dans les circuits organisés par la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) ;
- Une participation à la mise en valeur du site d'Ivry La Bataille ;

Par ailleurs une étude sera engagée pour la réfection des fresques de l'église, réfection à minima, pour simplement les rendre lisibles.

Le bureau de l'association est reconduit et M. Patez qui s'est porté candidat est élu.

Notre député Bruno Lemaire qui était présent à cette occasion, en a profité pour visiter notre église et participé au pot amical qui clôturait cette assemblée générale.

Contact avec l'association : 02 32 36 19 19
Courrier à adresser à la mairie de La Boissière,
au nom de « Association Saint-Jacques »

Le Président *Pierre POUPEL*

Site Internet : www.laboissiere-asso.fr

U.R.L.F.

Créée en septembre 2004, l'association de l'Union des Résidents du Lotissement de la Forêt (URLF) réunissait, à l'origine, les résidents des trois lotissements situés au lieu dit « La Forêt ». Son objectif : apprendre à mieux se connaître et favoriser la communication entre voisins, afin de trouver ensemble des solutions aux préoccupations communes. En mai 2006, il a été décidé d'y associer les quartiers des « Essarts et des Chevrons », la dénomination de l'association devenant dès lors l'Union des Résidents des quartiers de la Forêt, des Essarts et des Chevrons.



A ce jour, l'association compte une soixantaine d'adhérents auxquels viennent s'ajouter une quinzaine de sympathisants de la commune, mais également de Bretonnelles, grâce notamment au succès de la « journée campagnarde », traditionnellement programmée au mois de mai ou juin. Elle organise tout au long de l'année, de nombreuses autres rencontres et événements (galette des rois, conférences autour du patrimoine Buxérien, randonnées pédestres, initiation internet ...) dans une démarche constante d'amitié, de fraternité et de convivialité.

Le Président *Gérard FRESLON*

La peinture est dans le pré

Événement unique, à l'initiative de Nathalie Cornu, la 4^{ème} fête de la peinture posait pour la première fois ses chevalets au village.

Dimanche 1^{er} juin, artistes en herbe ou confirmés, enfants et curieux sont venus taquiner le



pinceau à l'Atelier du Pré Vert et admirer les oeuvres des peintres du village et des alentours. Les enfants sont venus nombreux participer aux différents ateliers : peinture sur verre, body-painting, initiation au pastel mais aussi découverte du « Land Art » à travers la réalisation d'un totem, improvisé

.../...suite page 9



sur le tronc d'un vieux cerisier et baptisé « soldat Ryan ». Après avoir exprimé leur créativité, petits et grands ont assisté aux

facéties du clown « peintre ». L'occasion pour certains, de révéler leur talent, d'échanger autour d'une même passion ou plus simplement de se faire « croquer sur le vif » par un drôle de clown. Malgré les joyeux tintements des bâtons de pluies, réalisés à la gouache par les enfants, même le soleil s'était prêté au jeu. Cette fête de la Peinture s'est achevée vers 20 heures par un apéritif d'honneur.



Atelier du « Pré Vert » s'adresser à :
Nathalie CORNU au : 02 32 36 57 88

ARRETES

Dans le jardin

Respecter les horaires.

Considérant que le bruit, quel qu'en soit les sources (moteurs, chocs, voix, musique....) est ressenti comme une nuisance.

Aussi, l'utilisation d'appareils bruyants est autorisée en semaine de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 19 h 30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, respectez le voisinage en évitant de tondre la pelouse le soir.

Utiliser des moteurs peu bruyants.

Vous achetez un appareil ? Vérifiez son niveau sonore. Les fabricants de matériel utilisé en extérieur ou engendrant des émissions sonores importantes sont désormais obligés d'afficher lisiblement la puissance acoustique de leurs appareils. Attention : 3 décibels en plus, c'est deux fois plus de bruit ! Alors, soyez vigilant et choisissez en connaissance de cause. Pensez aussi à utiliser des outils manuels. C'est moins rapide, moins pratique, mais tellement plus doux pour les oreilles !

Arrêté municipal du 27 Juin 1998
Publication le 6 Juillet 1998

ARRETES

QUE FAIRE DE NOS DECHETS ?

Nous avons à notre disposition quatre récipients qui nous invitent à trier nos déchets :

A- Sur la plate-forme bétonnée :

Exclusivement réservée aux habitants de La Boissière :

- Une benne pour les déchets verts ; pour les habitants qui ne veulent pas faire de compost dans leur jardin. Cet amas de verdure reçoit les épluchures de légumes et de fruits, l'herbe des tontes, les feuilles des arbres, etc. Tout autre déchet est **strictement interdit** de même que les bois de **diamètre supérieur à 5 cm**. Il est demandé que les alentours de la benne *restent propres*.

- Un bac destiné à recevoir les bouteilles vides. Prière de les mettre dedans. Ce bac ne peut pas recevoir de verre plat (vitre), de faïence, de porcelaine. Si le bac est plein, retournez chez vous, et prévenez Michel Patez.

B- Les poubelles

- Une poubelle à couvercle jaune destinée à recevoir uniquement les produits définis dans la notice de la Cape que vous venez de recevoir. Afin de respecter les préposés à l'enlèvement, merci de la sortir de chez vous lorsqu'elle est entièrement pleine !

- Une poubelle à couvercle vert, reçoit les autres déchets, sauf les médicaments les piles et les restes de pots de peinture.

P.S. : Prière de reprendre au plus vite ses poubelles après ramassage.

C- Les encombrants

Un ramassage est prévu deux fois par an des produits de dimensions importantes qui ne peuvent être reçus dans les poubelles. Le prochain passage sera le 8 décembre 2008.

Merci de nous aider à vivre dans un village propre, gai et fleuri.

VOISINAGE

- Je peux laisser mon chien toute la journée seul dehors.

Si votre chien aboie de façon répétée et intempestivement pendant votre absence, vous devez donc prendre les mesures qui s'imposent. A défaut votre voisin peut saisir la justice ou le maire qui peut faire intervenir la fourrière si la plainte est justifiée.

Mieux vaut trouver une solution par exemple : munir votre animal d'un collier anti-aboiement.

Prévisions

SECURITE ROUTIERE

- Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé de rendre obligatoire la présence dans tous les véhicules d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation à compter du 1er juillet 2008, à l'instar de nombreux autres pays européens ayant déjà adopté cette mesure.



Site internet : <http://nanolink.fr/securite010708>

Route Départementale 67

Depuis de nombreuses années, élus, riverains, conducteurs réclament la réfection de la route départementale D67, notamment entre les communes de Boisset les Prévenches, Bretagnolles et La Boissière.

L'utilisation intensive de cet axe et son état de dégradation, font que la route ne répond plus aux critères de sécurité et de confort exigés pour une artère de ce type. Les traversées de Boisset les Prévenches, Bretagnolles et La Boissière bénéficient du soutien du Conseil Général de l'Eure, représenté par Madame Oger. Dans cet objectif, afin de préserver la sécurité et le confort des usagers, des travaux de réfection de la chaussée ont été programmés pour le deuxième semestre 2008. Nous pouvons en partie nous satisfaire de cette décision, en émettant un souhait, que cette réhabilitation prévue de Boisset à Bretagnolles soit rallongée jusqu'à La Boissière.

Concernant la traversée du village, de nombreux riverains nous ont alertés sur la vitesse excessive des véhicules traversant le bourg, notamment à hauteur de l'arrêt de bus situé au carrefour de la mairie. Nous avons relayé leurs doléances auprès des services départementaux dont la DDE, afin que soient apportées les améliorations nécessaires. Ces aménagements dont la finalité est de réduire la vitesse des automobilistes circulant sur cet axe, apporteront, nous l'espérons, une réponse efficace.

Calendrier des Fêtes

Le 13 Juillet à partir de 18 heures, jusqu'à 24 heures :

- bal populaire ouvert à toutes et tous
- spectacle
- boisson-restauration (forfait 5 €)



- * HALLOWEEN le 31 Octobre
- * Journée du patrimoine « avec les Anciens »
- * NOEL à La Boissière

Enfouissement des lignes

Enfouissement des lignes Edf et Télécoms, un projet non enterré ?

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques est prévu depuis plusieurs mois (route de l'Hermitage et route du Val au grain), mais la programmation des travaux tarde à intervenir. Une nouvelle équipe se met en place au SIEGE dont dépend les travaux. Peut être à la rentrée prochaine verrons-nous les engins de chantier creuser les trottoirs de la commune ?

Aménagements

Pour l'amélioration de la propreté de la commune, il est prévu, d'une part, d'installer des poubelles dont une sur la place du bal et une place de la mairie, et d'autre part, deux cendriers dans les abris-bus.

Par mesure de sécurité, il est également prévu la mise en place de deux barrières métalliques face à l'issue de secours de la salle du Conseil donnant sur la RD 67.

D'autres aménagements sont prévus, nous vous en tiendrons informés ultérieurement.

CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire :
François MARIN-RICCI
53 ans Cadre de l'industrie
pharmaceutique
Président du CCAS
Délégué à la CAPE

1



Conseillère municipale :
Nathalie CORNU
40 ans Comptable
Membre du CCAS

7

Première Adjointe :

Claudie ASMONTI
65 ans Comptable retraitée
Membre du SIVOS
Déléguée à l'environnement, Gestion financière, cérémonies et aux écoles.

2



Conseillère municipale :

Jeannine GARROUSTE
72 ans Chef des ventes retraitée
Membre du CCAS

8



Second Adjoint :

Gérard FRESLON
65 ans Cadre de la RATP retraité
Délégué à la CAPE, développement économique, transports, état-civil et relations avec les institutions.

3



Conseillère municipale :

Sophie MIGNOT
37 ans Assistante maternelle
Membre du SIVOS

9

Troisième Adjoint :

Michel PATEZ
63 ans Cadre en assurance retraité
Membre du CCAS
Délégué à la CAPE, au SIEGE, urbanisme et aménagement, travaux neufs et entretien des bâtiments, à la

4



Conseiller municipal :

Noël NEZ
54 ans Technicien en avionique
Délégué à la Voirie et au Syndicat d'eau

10



Conseiller municipal :

Jean CLERISSE
60 ans Projeteur Dessinateur DAO
retraité
Délégué au SIEGE et au Syndicat d'eau

5



Conseillère municipale :

Monique PACOTTE
71 ans Secrétaire retraitée
Membre du CCAS

11

Conseiller municipal :

Philippe COLTEE
49 ans Chef d'équipe des nettoiyements
Mairie de Paris
Délégué à la Voirie et au Syndicat d'eau

6



6

11

Domicile des Elus (voir carte au dos)

BOISSET-LES-PREVANCHES

LE PLESSIS-HEBERT

COMMUNE DE LA BOISSIERE

